



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P344\_2020

Date : 22/09/2020

**OBJET : Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public du futur espace aquatique du Centre Cotentin à Valognes**

### Exposé

Le Conseil communautaire a choisi, en séance du 12 décembre 2019, et après avis du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, de recourir à une concession de type affermage pour la gestion du futur espace aquatique Centre Cotentin à Valognes.

L'assemblée a également validé le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener une mission de conseil et d'alerte générale auprès de l'Agglomération afin de lui permettre de choisir le délégataire dans les meilleures conditions techniques, économiques, juridiques et calendaires.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public du futur espace aquatique Centre Cotentin.

Ont été reçus 10 plis dans les délais. Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres, le groupement conjoint composé des sociétés **NOGA** (mandataire) et **SARRE ROUXEL LE TUTOUR** propose l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des documents de la consultation pour les montants suivants :

- Tranche ferme composée de 3 phases : 12 625,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 1 (si choix d'une procédure DSP simplifiée) : 7 875,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 2 (si choix d'une procédure DSP normale) : 9 225,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 3 (assistance au suivi du contrat durant 1 an) : 7 200,00 € HT,
- Tranche optionnelle n °4 (assistance au suivi du contrat pour une année supplémentaire) : 6 600,00 € HT,

La tranche optionnelle n° 1 et la tranche optionnelle n° 2 sont substituables l'une à l'autre en fonction du scénario adopté à l'issue de la première phase de la tranche ferme.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2020\_059 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R.2123-1-1°,

**Vu** la délibération du 12 décembre 2019 DEL2019\_141 validant le choix du mode de gestion du futur espace aquatique du Centre Cotentin à Valognes,

### **Décide**

- **De signer** le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes avec le groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés **SARL NOGA**, (mandataire conjoint dont le siège social se situe 13, avenue Morane Saulnier – CS 60740 – 78457 Vélizy-Villacoublay) et **SARRE ROUXEL LE TUTOUR** (48, rue Sainte Anne 75002 Paris) pour un montant de 12 625 € HT soit 15 150 € TTC,
- **De dire** que le montant du marché public se décompose en 5 tranches :
  - Tranche ferme : 12 625 € HT, soit 15 150 € TTC,
  - Tranche optionnelle n° 1 : 7 875 € HT, soit 9 450 € TTC,
  - Tranche optionnelle n° 2 : 9 225 € HT, soit 11 070 € TTC,
  - Tranche optionnelle n° 3 : 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC,
  - Tranche optionnelle n° 4 : 6 600 € HT, soit 7 920 € TTC,
- **De dire** que la tranche optionnelle n° 1 et la tranche optionnelle n° 2 sont substituables l'une à l'autre en fonction du scénario adopté à l'issue de la phase 1 de la tranche ferme,
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Principal – ligne de crédit 78681 compte 611,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**